



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23060667

Déposé / Reçu le

27 AVR. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 880. 956 968

Nom

(en entier) : **Alliance Loi**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **Rue de la Loi 26, 1040 Bruxelles**

**Objet de l'acte : MINUTES DE LA RESOLUTION ECRITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 1^{er} MARS 2023**

Il résulte d'un procès-verbal du conseil d'administration de la société anonyme Alliance Loi ayant son siège social à 1040 Bruxelles, Rue de la Loi 26, immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro d'entreprises :RPM Bruxelles 0880.956.968, tenu en date du 1^{er} mars 2023, qu'il a été décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: B-1200 Woluwe-Saint-Lambert , Boulevard de la Woluwe 62 avec effet au 1^{er} mars 2023

Isabelle Courtin
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/05/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).